

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Piscine de la Fontaine d'Ouche - Révision des tarifs de base

M. Marchand, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois, la fréquentation de la piscine de la Fontaine d'Ouche est en baisse de manière significative, comme en atteste la diminution de trois mille entrées constatée entre le 31 août 2007 et le 31 août 2008.

Ce phénomène est dû, notamment, à un déplacement de la clientèle de cet établissement nautique en direction de la piscine d'une commune voisine, qui offre des tarifs plus attractifs.

C'est pourquoi, pour tenter d'endiguer ce phénomène, il est proposé de modifier les tarifs de base de la piscine de la Fontaine d'Ouche comme suit :

- entrée plein tarif : 2,30 € (au lieu de 2,90 € aujourd'hui),
- entrée tarif réduit, pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans et les étudiants : 1,10 € (au lieu de 1,50 €),
- carte de douze entrées plein tarif : 23 € (au lieu de 29 €)
- carte de douze entrées tarif réduit : 11 € (au lieu de 15 €).

Ces mesures seraient applicables à compter du 15 novembre 2008.

Les autres dispositions tarifaires, notamment la gratuité accordée aux enfants de moins de six ans, aux « Rmistes », aux demandeurs d'emploi et aux personnes handicapées, seraient maintenues en l'état.

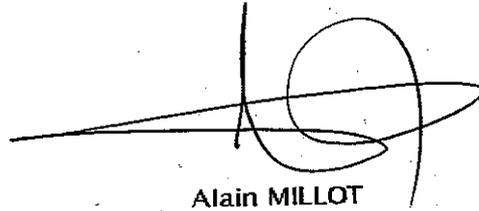
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- approuver les modifications des tarifs d'entrée à la piscine de la Fontaine d'Ouche proposées;
- 2 - dire que ces mesures seront applicables à compter du 15 novembre 2008;

3 m autoriser à signer tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008

